

CANDIDATS DCG Session et DSCG

COMMENT PROCÉDER ?

Étape 1 - Munissez-vous de votre identité numérique

Pour procéder à l'inscription vous aurez besoin de votre compte **FranceConnect**

- Si vous disposez déjà d'une identité numérique valide, munissez-vous de votre identifiant et de votre mot de passe.
- Si vous ne disposez pas encore d'une **identité numérique** :
 1. Rendez-vous sur le site : <https://france-identite.gouv.fr/creation-identite-numerique/>
 2. Créez votre identité numérique.
 3. Conservez précieusement votre identifiant et votre mot de passe.

Étape 2 – Inscrivez-vous à l'examen

CANDIDAT(E) VAE INITIALE
Les calendriers des différentes phases du DCG et du DSCG sont déterminés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Vous pouvez les trouver en détails : • Dans votre agenda DCG ou DSCG • En consultant le Bulletin Officiel Les inscriptions au DCG se déroulent généralement entre janvier et février. Les inscriptions au DSCG se déroulent généralement entre juillet et août. https://www.ac-martinique.fr/diplomes-de-comptabilite-121479 Pour vous inscrire : • Munissez de votre identifiant et votre mot de passe France Connect • Accéder au portail Cyclades : https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login • Suivre les étapes d'inscription <u>Suivre les instructions concernant les inscriptions à cet examen :</u> https://siec.education.fr/candidats/docutheque/examens/DCG https://siec.education.fr/candidats/docutheque/examens/DSCG

Étape 3 – Déposez votre Livret 2

2 PHASES **OBLIGATOIRES**

CANDIDAT(E) VAE INITIALE
PHASE – 1 - DEPOT DU LIVRET 2 sur vae.education.gouv.fr - Déposez votre livret 2 sur votre espace personnel «vae.education.gouv.fr» rubrique « Dépôt du livret 2 » - Choisir la session - Téléversé votre dossier (voir ci-dessous) PHASE 2- DEPOT DU LIVRET 2 sur CYCLADES • Suivre les instructions concernant le dépôt du livret 2 à cet examen https://siec.education.fr/candidats/examens/DSCG/inscriptions/inscriptions-30

IMPORTANT : Documents constituant le dossier VAE

Le dossier de validation comprend les documents suivants :

- **Le Livret 2** complété.
- **Les référentiels de compétences du DCG** complétés.
- Les **annexes** permettant d'étayer les activités et compétences décrites dans le Livret 2 (documents professionnels, productions, preuves, etc., si elles sont utiles).

Ces documents sont mis à disposition dans la docuthèque officielle du SIEC.

Pièces justificatives à déposer sur Cyclades

Après l'inscription en tant que candidat VAE sur Cyclades, le candidat doit déposer les documents demandés dans son espace personnel.

Le SIEC précise que :

- la **liste des pièces justificatives** est disponible dans « **Mes documents** » ;
- les documents doivent être déposés dans « **Mes justificatifs** » ;
- **aucun envoi par courrier ou par courriel n'est accepté.**

En pratique, le dossier comprend notamment :

- la décision de **recevabilité VAE** (CERFA accepté par le DAVA) ;
- le **Livret 2** ;
- les **référentiels de compétences** ;
- les justificatifs éventuels de **dispenses**, de **bénéfices de notes** ou de **validations antérieures** ;
- toute autre pièce demandée dans l'espace Cyclades.

Rappel de la procédure

Le SIEC rappelle que :

- Le **Livret 2** et les **référentiels de compétences** sont d'abord constitués avec le **DAVA** après la recevabilité ;
- L'élaboration de ce dossier **ne dispense pas** de l'inscription à l'examen ;
- L'inscription s'effectue **uniquement sur Cyclades** en qualité de candidat VAE.

Sources officielles

- [SIEC – Procédure et préparation VAE DCG/DSCG \(Livret 2 et référentiels\)](#)
- <https://www.ac-martinique.fr/diplomes-de-comptabilite-121479>
- [SIEC – Inscriptions VAE DCG](#)
- [SIEC – FAQ VAE / DCG](#)

Étape 4 – jury

La convocation à votre jury VAE, vous sera directement adressée par la Direction des Examens et Concours (DEC 4).